



COMMUNIQUE DE PRESSE

Tremblay-en-France, le 18 décembre 2020

Fêtes de fin d'année 2020 : les aéroports parisiens sont prêts à accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions sanitaires possibles

Les aéroports Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle se préparent à accueillir les passagers à l'occasion des fêtes de fin d'année avec un dispositif sanitaire éprouvé. Les équipes de Paris Aéroport sont mobilisées pour accueillir au mieux les passagers au sein des terminaux ouverts en cette période de fêtes de fin d'année 2020 marquée par un contexte si particulier.

Le dispositif sanitaire mis en place n'implique pas pour les passagers de venir plus tôt à l'aéroport : ils doivent se présenter aux horaires indiqués par leur compagnie aérienne (pour autant que les passagers aient pu faire leurs tests avant leur arrivée à l'aéroport pour les destinations qui requièrent ce test).

Il est conseillé aux passagers de se rapprocher de leur compagnie aérienne pour prendre connaissance des modalités du voyage et connaître l'actualité de leur vol.

Un trafic réorganisé autour des terminaux ouverts

- ◆ **À Paris-Charles de Gaulle** : actuellement les terminaux 2E (halls K et L) et 2F sont ouverts afin d'accueillir l'ensemble du trafic commercial de passagers. Le terminal 2A, fermé depuis le 1^{er} décembre, rouvrira à partir du 17 décembre. Les parkings PAB, pour accéder au terminal 2A, PEF, pour rejoindre les terminaux 2E et 2F, ainsi que PR et PX, (parkings à distance des terminaux), sont ouverts.
- ◆ **À Paris- Orly : Orly 3 et Orly 4** sont ouverts au trafic passagers. Orly 4, fermé depuis le 19 novembre, est de nouveau ouvert depuis le 10 décembre. Pour stationner, les parkings P3, P4A (au contact), P4B rouge, et P4C (10 minutes de marche) sont ouverts.

Les compagnies opèrent en règle générale depuis les zones suivantes :

Orly 3

Air France (sauf embarquements vols domestiques à ORLY 1B)
Air Corsica ((sauf embarquements à ORLY 1B)
Transavia ; Easyjet ; Iberia ; Vueling; TAP
Pégasus ; Amélia; Chalcir ; WizzAir ; S7

Orly 4

Air caraïbes ; French Bee; Air Algérie ; Tunisair
; Royal Air Maroc ; Corsair ; Tui Fly ; Pegasus ;
La Compagnie

La plupart des points de vente sur les parcours passagers au sein des terminaux en activité restent accessibles. Les espaces ouverts sont ceux dédiés à la beauté, à la mode, aux accessoires, à la gastronomie, ainsi qu'à la restauration à emporter, en complément des Relay et des pharmacies qui n'ont jamais cessé leur activité. Les restaurants proposant du service à table restent fermés jusqu'à nouvel ordre.

Un dispositif sanitaire bien établi

Depuis plusieurs mois, toutes les précautions sont prises par *Paris Aéroport* pour que les gestes barrières et la distanciation physique soient, autant que possible, respectés tout au long du parcours du passager avec :

- ◆ le port du masque obligatoire dès l'entrée dans le terminal ;
- ◆ une signalétique pour faire respecter la distanciation physique ;
- ◆ des distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique ;
- ◆ un renforcement des procédures de désinfection et nettoyage avec un produit virucide ;
- ◆ une adaptation des procédures au contrôle de sûreté pour limiter les contacts physiques ;
- ◆ des caméras thermiques installées aux arrivées pour un contrôle de température, et qui s'ajoutent aux modalités de contrôles de la température au départ, déployées par les compagnies aériennes.
- ◆ l'interdiction jusqu'à nouvel ordre pour les accompagnants et attendants, de pénétrer à l'intérieur des terminaux (sauf avec un mineur et/ou une personne à mobilité réduite).

Des centres de dépistages installés en aéroport

Les normes sanitaires en vigueur évoluent et diffèrent selon les destinations et les pays.

Afin de vérifier les exigences du pays d'arrivée, les passagers sont donc invités à se rapprocher de leur compagnie aérienne et peuvent également consulter les sites parisaeroport.fr et France.diplomatie pour connaître les conditions sanitaires précises de leur voyage.

Grâce au partenariat, mis en place début novembre, entre le Groupe ADP et le réseau de laboratoires **Cerballiance**, les passagers au départ des aéroports parisiens peuvent réaliser leur test antigénique ou RT-PCR dans un laboratoire Cerballiance en ville ou directement à l'aéroport. Des créneaux de réservation sont disponibles sur la plateforme doctolib.fr pour garantir aux voyageurs une prise en charge sur une plage horaire donnée.

Attention : il est nécessaire de se munir de son billet d'avion pour réaliser son test à l'aéroport. Les centres de dépistage en aéroports sont accessibles :

- ◆ **À Paris-Orly** : au niveau d'Orly 1, à l'entrée par la porte 10A (niveau Arrivées, rez-de-chaussée) et en salle Livraison bagages 01 (zone publique), du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 et le dimanche de 7h00 à 12h00. Accueil jusqu'à 1 heure avant l'horaire de fermeture.

À noter que ce dispositif vient compléter celui mis en place sur Orly 4 par les compagnies Air Caraïbes, French Bee, Air France et Corsair, proposant pour leur passagers à destination de l'Outre-mer et de la Corse la réalisation de tests RT-PCR et Vita-PCR.

- ◆ **À Paris-Charles-de-Gaulle** : Terminal 2E, au niveau des départs, face à la porte 17; du lundi au samedi de 7h00 à 17h00, et le dimanche et jours fériés 7h00 à 12h00.

À noter que les tests antigéniques (tests rapides) concernent en priorité les passagers à destination des collectivités d'Outre-mer Outre-mer et de la Corse

Des délais garantis pour les résultats des tests RT-PCR ou antigéniques

Pour prendre son avion en toute sérénité, la recommandation est d'anticiper la réalisation de son test (antigénique ou RT-PCR) par rapport à la date du départ, afin de se présenter à l'aéroport en étant déjà muni de son test de dépistage Covid-19 négatif.

Pour Paris Aéroport :

- ◆ **Pour les tests antigéniques** : le résultat pourra être obtenu dans un délai de 2 heures maximum après l'arrivée au centre, le temps d'effectuer l'ensemble des étapes du dépistage (accueil, prélèvement, analyse, formalités administratives et diffusion du résultat). Les passagers recevront un justificatif en version papier à l'issue de leur test à présenter à l'embarquement.
Par sécurité, pour ceux qui sont dans l'obligation de faire le dépistage en aéroport le jour même de leur vol, compter deux heures entre votre arrivée au centre de dépistage et la remise du résultat. Le test doit être réalisé avant les formalités d'enregistrement.
- ◆ **Pour les tests RT-PCR** : le résultat est envoyé aux passagers par voie dématérialisée, par SMS ou mail, et consultable sur le site web de Cerballiance (www.cerballiance.fr), sous un délai de 48 heures maximum.

Conditions d'entrée sur le territoire français en fonction de son pays de provenance

Les passagers en provenance des pays de l'espace européen (États membres de l'Union européenne, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin, Suisse et Vatican), ainsi que d'Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Singapour et Thaïlande, peuvent entrer sur le territoire français sans restriction, aucun test n'est nécessaire.

Les passagers en provenance du Royaume-Uni sont invités à observer une quarantaine de 14 jours en arrivant en France.

En provenance de tous les autres pays du monde, un test RT-PCR négatif de moins de 72 heures est obligatoire pour entrer sur le territoire français, pour tous les passagers de 11 ans et plus.

Pour passer la frontière française plus rapidement, les passagers sont invités à se faire tester avant leur départ et moins de 72 heures avant leur vol. En dernier recours, ils peuvent réaliser un test antigénique dans un des centres de dépistage mis en place dans les aéroports parisiens, aux arrivées, par l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris et la Protection Civile.

Attention, la France a établi une liste de pays où le virus circule fortement, et pour lesquels le test RT-PCR négatif de moins de 72 heures doit être présenté dès l'embarquement sous peine de ne pas pouvoir monter dans l'avion : Afrique du Sud, Algérie, Bahreïn, Chine, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis, Irak, Iran, Israël, Liban, Maroc, Panama, République démocratique du Congo, Russie, Turquie, Ukraine, Zimbabwe.

Paris Aéroport met à la disposition des voyageurs une page spécifique sur son site internet accessible depuis la page d'accueil et régulièrement mise à jour : [Paris Aéroport - Informations aux voyageurs](https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/covid-19-informations-voyageurs)
<https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/covid-19-informations-voyageurs>

Des innovations expérimentées dans les aéroports parisiens pour votre confort et votre sécurité sanitaire

Le Groupe ADP mène actuellement plusieurs expérimentations avec les startups suivantes, distinguées lors du *Safe travel challenge*, conduit avec Choose Paris Region aux mois d'avril et de mai 2020 :

- ◆ **CASPR** : technologie de désinfection naturelle de l'air et des surfaces, agissant par une transformation de l'oxygène et de l'humidité, permettant d'éliminer les agents pathogènes en continu pendant l'exploitation d'une infrastructure accueillant du public.
- ◆ **RUBIX S&I** : capteurs multi sensoriels et multi usages permettant notamment, par la détection d'odeurs et de micro particules, d'analyser la fréquence et la durée d'application d'une désinfection ou d'un nettoyage d'espace.
- ◆ **Outsight** : capteurs Lidar 3D permettant de suivre un flux de personnes, en mesurant les distances, les formes et la taille des objets.
- ◆ **Detektin** : tunnel autonome de désinfection par rayons Ultraviolets pour les bacs utilisés par les passagers pour y déposer leurs effets personnels au contrôle de sécurité des aéroports.

Ces expérimentations contribuent à la sécurité sanitaire lors du passage dans les aéroports parisiens.

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 - invest@adp.fr

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2019, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport, plus de 108 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,2 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 4 700 millions d'euros et le résultat net à 588 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr